COMMUNE d'AIRE SUR LA LYS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU SAMEDI 23 MAI 2020

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL d'AIRE SUR LA LYS EN DATE du SAMEDI 23 MAI 2020

L'an deux mille vingt, le SAMEDI 23 MAI à 09H30, le Conseil municipal d'Aire-sur-la Lys s'est réuni en la salle de l'Amitié sous la présidence de Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire, par suite de la convocation en date du 15 mai 2020.

ETAIENT PRESENTS: M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes BAUDEQUIN Odile, CATTY Christine, WOZNY Florence, MM. BOULET Michel, HERMANT Alexandre, OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David - Maires-Adjoints, Mmes ALLAN Patricia, ALLOUCHERIE Françoise, BLONDEL Suzette, BOULIER Amélie, DECRIEM Marie-Christine, DEGRACE Marie-Josée, ROUX Nathalie, SUBTIL Vanessa, VANDENBERGUE Séverine, MM. AZELART Laurent, BOULET Guillaume, , CATTEZ François, COMBE Jacques, FACON Jean Noël, HERNOUT Serge, HOUSSIN Romuald, LERMYTTE François, MM. DUBUISSON Frédéric, RYS Didier, Mmes CHRETIEN Stéphanie, CROWYN Véronique.

MEMBRES AYANT DONNE PROCURATION: -

Secrétaire de séance : M. François CATTEZ

Fin de la séance : 10h45

Le Conseil municipal s'est réuni en séance plénière le SAMEDI 23 MAI 2020 - Salle de l'Amitié, par suite de convocation en date du 15 mai 2020.

La séance plénière est ouverte à 9h30, Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

M. Michel BOULET est désigné pour assurer la présidence de l'assemblée lors de la délibération relative au compte administratif 2019.

Monsieur le Maire énonce ensuite les questions inscrites à l'ordre du jour :

FINANCES

1) Fiscalité 2020.

RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le Code général des impôts ;

CONSIDERANT que la Ville d'Aire-sur-la-Lys conserve en 2020 ses taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation inchangés depuis 2008 ;

ETANT PRECISE que les taux proposés ci-après sont conformes avec le Pacte Financier et Fiscal de la CAPSO ;

VU la transmission de l'état 1259 par les services de l'Etat annexé ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- FIXER les taux d'imposition comme suit :

•	Taxe d'Habitation :	24,10 %
•	Taxe Foncière sur les propriétés bâties :	29,06 %
•	Taxe Foncière sur les propriétés non bâties :	60.07 %

		Budget 2020
Taxe d'habitation	Base	9 124 000 €
in also la mana anti-	Taux voté en %	24,10 %
inclus logements vacants	Produit	2 198 884 €
	Base	10 567 000 €
Taxe sur le foncier bâti Base Taux voté en %		29,06 %
	Produit	3 070 770 €
T	Base	280 200 €
Taxe sur le foncier non bâti	Taux voté en %	60,07 %
	Produit	168 316 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

2) Vote du Compte de gestion - Budget principal de la Ville 2019. RAPPORTEUR : M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget principal de la Ville d'Aire-sur-la-Lys pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier d'Aire-sur-la-Lys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

3) Vote du Compte administratif - Budget principal de la Ville 2019. RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2121-31;

CONSIDERANT que l'exercice 2019 a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 8 163 425,83 € et un déficit d'investissement de 4 256 504,52 €, soit un résultat brut de 3 906 921,31 € hors restes à réaliser ; le résultat d'ensemble de l'exercice 2019 (y compris les restes à réaliser en dépenses : 806 207,29 € et en recettes : 421 422,79 €) étant de 3 522 136,80 €.

VU le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable ;

Le Maire se retire, laissant la présidence à M. Michel BOULET, adjoint désigné en début de séance.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- ARRETER le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2019, pour le budget principal de la Ville comme suit :

A / En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
011 - Charges courantes	2 967 278,15 €	002 - Excédent reporté	5 792 666,74 €
012 - Personnel	4 266 624,13 €	013 - Atténuation de charges	296 461,05 €
014 - Atténuation de produits	9 649,00 €	042 - Opérations d'ordre	322 742,28 €
022 - Dépenses imprévues	- €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	331 531,41 €
023 - Virement à la SI	- €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	7 940 765,39 €

TOTAL fonctionnement - Dépenses	9 577 855,14 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	17 741 280,97 €
67 - Charges exceptionnelles	48 613,28 €	77 - Produits exceptionnels	314 344,18 €
66 - Remboursement des intérêts	257 554,91 €	76 - Produits financiers	3,00 €
65 - Autres charges - Subventions	1 291 652,02 €	75 - Autres produits de gestion courante	91 903,59 €
042 - Opérations d'ordre	736 483,65 €	74 - Dotation et participation - DGF	2 650 863,33 €

- B / En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
001 - Solde exécution SI	0,00€	001 - Solde exécution SI	304 839,93 €
020 - Dépenses imprévues	0,00 €	Tonctionnement	- €
040 - Opérations d'ordre entre section	322 742,28 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	- €
041 - Opérations patrimoniales	40 972,80 €	040 - Opérations d'ordre entre section	736 483,65 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	8 843,49 €	041 - Opérations patrimoniales	40 972,80 €
1001 - Travaux neufs de voirie	1 196 261,39 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	1 302 815,47 €
1002 - Environnement	87 063,16 €	13 - Subventions d'investissement	1 593 958,17 €
1003 - Affaires scolaires	727 873,24 €	16 - Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
1005 - Monuments historiques	3 211 809,31 €	21 - Immobilisations corporelles	- €
1006 - Affaires culturelles	2 577,35 €	23 - Immobilisation en cours	22 230,04 €
1008 - Mobilité urbaine	377 643,12 €	4542 - Rue St martin	- €
1010 - Tourisme	374 277,67 €	45821 - mandat port fluvial	84 856,73 €
1011 - Affaires diverses	109 200,15 €		
1012 - Services techniques	119 112,18 €		
1013 - Divers bâtiments	48 149,31 €		
1014 - Service des sports	1 562 884,58 €		
1015 - Défense incendie	0,00€		
1016 - Services administratifs	50 955,95 €		
1019 - Salle Foch	300,00 €		
1021 - Police Municipale	788,14 €		
1028 - Salle du Manège	2 542,80 €		
16 - Remboursement capital	822 582,47 €		
20 - Frais études	2 356,62 €		
21 - Immobilisations corporelles	189 948,57 €		
4541 - Rue St martin	0,00 €		
45811 - Mandat port fluvial	83 776,73 €		
TOTAL investissement - Dépenses	9 342 661,31 €	TOTAL investissement - Recettes	5 086 156,79 €

⁻ VALIDER les éléments proposés dans le projet de délibération soumis et ainsi reconnaître la sincérité du compte administratif du budget principal de l'exercice 2019 tel que présenté et l'arrêt des résultats définitifs.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

4) Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 - Budget principal de la Ville. RAPPORTEUR : M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget principal de Ville d'Aire-sur-la-Lys ;

VU le budget primitif de la Ville d'Aire-sur-la-Lys de l'exercice 2020 qui reprend les résultats de l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2019 au budget principal de la Ville d'Aire-sur-la-Lys a donné lieu à un excédent de 3 906 921,31 €;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- REPRENDRE à hauteur de 4 641 289,03 €, le résultat en recette d'investissement, et l'inscrire à la nature 1068 (recette) sur l'exercice 2020 ;
- REPRENDRE à hauteur de 3 522 136,80 €, le résultat en report d'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2020.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

5) Vote du Compte de gestion - Budget annexe de la ZAC de Saint Quentin 2019. RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121- 29 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

APRES s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

- 1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- **DECLARER** que le compte de gestion du budget annexe de la ZAC de Saint Quentin pour l'exercice 2019 dressé par le Trésorier d'Aire-sur-la-Lys, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

6) Vote du Compte administratif - Budget annexe de la ZAC de Saint Quentin 2019. RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU Code Général des Collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L. 2121-31;

CONSIDERANT que l'exercice 2019 a permis de dégager un déficit de fonctionnement de 162 818,14 € et un déficit d'investissement de 1 054 294,80 € ;

Le résultat d'ensemble de l'exercice est de - 1 217 112,94 €.

VU le compte de gestion 2019 dressé par le Comptable ;

Le Maire se retire, laissant la présidence à M. Michel BOULET, adjoint désigné en début de séance.

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- ARRETER le compte administratif présenté par l'ordonnateur au titre de l'exercice 2019, pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin comme suit :

A / En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
002 - Excédent reporté	0,00€	002 - Excédent reporté	0,00€
011 - Charges courantes	247 186,14 €	042 - Opérations d'ordre	262 611,54 €
012 - Personnel	0,00€	043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la SF	15 425,40 €
014 - Atténuation de produits	0,00€	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	46 145,29 €
022 - Dépenses imprévues	0,00€	75 - Autres produits de gestion courante	292,00 €
023 - Virement à la SI	0,00€		
042 - Opérations d'ordre 043 - Opérations d'ordre à	34 710,38 €		
l'intérieur de la SF	15 425,40 €		
65 - Autres charges - Subventions	0,34 €		
66 - Remboursement des intérêts	14957,70 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00€		
TOTAL fonctionnement - Dépenses	312 279,96 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	324 474,23 €

B / En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	CA 2019	Chapitre	CA 2019
001 - Solde exécution SI	0,00€	001 - Solde exécution SI	0,00€
040 - Opérations d'ordre entre sections	262 611,54 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	34 710,38 €
16 - Emprunts	148 755,48 €	10 - Dotations et Fonds divers	0,00€
		16 - Emprunts	0,00€
TOTAL investissement - Dépenses	411 367,02 €	TOTAL investissement - Recettes	34 710,38 €

- VALIDER les éléments proposés dans le projet de délibération soumis et ainsi reconnaitre la sincérité du compte administratif du budget annexe de la ZAC de Saint Quentin de l'exercice 2019 tel que présenté et l'arrêt des résultats définitifs.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

7) Affectation définitive des résultats de l'exercice 2019 - Budget annexe de la ZAC de Saint Quentin.

RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2019 et le compte de gestion 2019 pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin;

VU le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin de l'exercice 2020 qui reprend les résultats de l'exercice 2019 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2019 au budget annexe de la ZAC de Saint Quentin a donné lieu à un déficit de 1 217 112,94 €;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- VALIDER la délibération d'affectation du résultat ci-après pour le budget annexe de la ZAC de Saint Quentin.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

	4.7							
Lors du vote du compte administratif	BELL		ARK.	AIRE ZAC	Lars du vote du co	mpte de gestion et	Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice			DELIBE	DELIBERATION	Nombre de membres en exercice	es en exercice		
Nombre de membres présents			DO.		Nombre de membres présents	es présents		
Nombre de suffrages exprimés			SURLECOMPTE	SUBLE COMPTE ADMINISTRATIF	Nombre de suffrages exprimés	es exprimés		
Votes	Contre	Pour	SUBLE COMP.	SUBLE COMPTE DE GESTION	Votes		Contre	Pour
			SURL'AFFECTATIC	SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS		Date de la convocation	no.	
					cn	Séance du	àheures	
Leréuni sous la présidence (1) de Mdélibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par après s'être fait	ce (1) de M	délibérant sur le compt	e administratif de l'exerci	ice 2019, dressé par aprè	s s'être fait			
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, projet effert des présentes la commanda de gondient de considére, les des la commanda de considére, l'adapte	plémentaire et les déci-	sions modificatives de	l'exercice considéré,					
ques seueran presenten le compte de gestion diesse par le comptable, vise et certaire l'Étui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:	rescon uresse par re co mpte administratif, lequ	imptable, vise et certifie iel peut se résumer ains	pari ordonnateur commisi:	i ordonnateur comme etant conrorme aux ecitures de la comptabilite administrative,	situres de la comptabili	te administrative,		
	FONCTIONNEMENT	WEMENT	INVESTISSEMENT	SSEMENT	ENSEMBLE	IBLE		
TIBETTE	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU	DEPENSE OU	RECETTES OU		
:		EACEDEM	DEFICI	EXCEDENI(*)		EXCEDEN		
Resultats reportes	175 012,41 €		677 638,16€		852 650,57 €	0,00€		
Part affectée à investiss						9 00'0		
Opérations de l'exercice	312 279,96 €	324 474,23 €	411 367,02 €	34 710,38 €	723 646,98 €	359 184,61 €		
Totaux	312 279,96 €	324 474,23 €	1 089 005,18 €	34710,38€	1 576 297,55 €	359 184,61 €		
Résultat de clôture		12 194,27 €	1 054 294,80 €		1217112,94€			
	Besoin de financement Excédent de financement] = 1	1 054 294,80 €					
	Restes à réaliser DEPENSES	ENSES						
	Restes à réaliser RECETTES	ETTES						
	Besoin total de financement	ement	1 054 294,80 €					
	Excédent total de financement	оетеп	0,00€					
? Conceste les identifés de uslant suen les indications du compte de constitue su récule de constitue de la constitue de c	amoonip saciation by	to do goetion relatine	and the second second		of the following of the de-	Ed of second second		
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.	dgétaire aux différents o	omptes, et en conséqu	ence, déclare que le con	npte de gestion dressé p.	ar le comptable n'appell	nds de rodiement du bil. e de sa part ni observat	an u enuee et ue sorue, tion ni réserve.	
3' Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,	liser,							
4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,	dessus en euros,							
5' Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement	nt de fonctionnement		12 194,27 €	au compte 1068 (recette d'investissement)	sette d'investisseme	ut)		
			0,00€	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	édent de fonctionn	ement reporté)		

8) Vote du budget principal de la Ville pour l'exercice 2020. RAPPORTEUR : M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de 3 500 habitants,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- ADOPTER par chapitre le budget primitif de la Ville pour l'exercice 2020 tel que proposé dans le projet de délibération soumis, lequel s'équilibre, en dépenses et en recettes comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES		
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020	
011 - Charges courantes	3 060 000,00 €	002 - Excédent reporté	3 522 136,80 €	
012 - Personnel	4 576 000,00 €	013 - Atténuation de charges	200 000,00 €	
014 - Atténuation de produits	15 000,00 €	042 - Opérations d'ordre	300 000,00 €	
022 - Dépenses imprévues	500 000,00 €	70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	240 000,00 €	
023 - Virement à la SI	4 792 828,35 €	73 - Impôts et taxes - FCTVA	8 075 638,42 €	
042 - Opérations d'ordre	510 000,00 €	74 - Dotation et participation - DGF	2 654 082,00 €	
65 - Autres charges - Subventions	1 400 000,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	92 000,00 €	
66 - Remboursement des intérêts	254 931,87 €	76 - Produits financiers	3,00 €	
67 - Charges exceptionnelles	75 100,00 €	77 - produits exceptionnels	100 000,00 €	
TOTAL fonctionnement - Dépenses	15 183 860,22 €	TOTAL fonctionnement - Recettes	15 183 860,22 €	

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
001 - Solde exécution SI	4 256 504,52 €	001 - Solde exécution SI	
020 - Dépenses imprévues	470 286,86 €	021 - Virement de la section de fonctionnement	4 792 828,35 €
040 - Opérations d'ordre entre section	300 000,00 €	024 - Pdts de cession d'immobilisation	0,00 €

041 - Opérations patrimoniales	40 000,00 €	040 - Opérations d'ordre entre section	510 000,00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves, FCTVA	1 300,00 €	patrimoniales	40 000,00 €
1001 - Travaux neufs de voirie	698 296,98 €	10 - Dotations, fonds divers et réserves ,FCTVA	5 969 304,61 €
1002 - Environnement	153 979,20 €	13 - Subventions d'investissement	2 548 539,64 €
1003 - Affaires scolaires	308 273,97 €	16 - Emprunts et dettes	1 000 000,00 €
1004 - Luttes inondations	0,00 €	21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
1005 - Monuments historiques	4 623 223,37 €	23 - Immobilisation en cours	22 230,04 €
1006 - Affaires culturelles	45 250,00 €	4542 - Rue St martin	
1007 - Effacement réseaux	0,00€	45821 - Mandat port fluvial	134 244,54 €
1008 - Mobilité urbaine	124 078,93 €		
1010 - Tourisme	157 525,18 €		
1011 - Affaires diverses	42 832,40 €		
1012 - Services techniques	512 326,58 €		
1013 - Divers bâtiments	1 093 998,43 €		
1014 - Service des sports	510 076,18 €		
1015 - Défense incendie	46 153,48 €		
1016 - Services administratifs	117 339,84 €		
1019 - Salle Foch	1 750,00 €		
1021 - Police Municipale	29 740,00 €		
1028 - Salle du Manège	21 000,00 €		
16 - Remboursement capital	866 655,56 €		
20 - Frais études	20 000,00 €		
21 - Immobilisations corporelles	442 811,16 €		
4541 - Rue St martin	0,00€		
45811 - Mandat port fluvial	134 244,54 €		
TOTAL investissement - Dépenses	15 017 147,18 €	TOTAL investissement - Recettes	15 017 147,18 €

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

Monsieur le Maire introduit le budget 2020 avec les propos (repris dans la note en pièce jointe), étayés par des diapositives présentées à l'écran.

9) Vote du budget annexe de la ZAC de Saint Quentin pour l'exercice 2020. RAPPORTEUR : M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

VU l'instruction M14 modifiée précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications à compter du 1er janvier 2007,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- ADOPTER par chapitre le budget primitif de la ZAC de Saint Quentin pour l'exercice 2020 tel que proposé dans le projet de délibération soumis, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

A/ En section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
002 - Excédent reporté	0,00€	002 - Excédent reporté	12 194,27 €
011 - Charges courantes	1 696 956,90 €	042 - Opérations d'ordre	3 026 056,91 €
		043 - Opérations d'ordre à	
042 - Opérations d'ordre	2 534 924,28 €	l'intérieur de la SF	16 670,00 €
043 - Opérations d'ordre à		70 - Produits des services,	,
l'intérieur de la SF	16 670,00 €		1 210 000,00 €
65 - Autres charges -		75 - Autres produits de gestion	
Subventions	5,00 €	The state of the s	305,00 €
66 - Remboursement des			
intérêts	16 670,00 €		
67 - Charges exceptionnelles	0,00€		
TOTAL fonctionnement -		TOTAL fonctionnement -	
Dépenses	4 265 226,18 €		4 265 226,18 €

B/ En section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	BP 2020	Chapitre	BP 2020
001 - Solde exécution SI	1 054 294,80 €	001 - Solde exécution SI	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	3 026 056,91 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	2 534 924,28 €
16 - Emprunts	151 700,00 €	16 - Emprunts	1 697 127,43 €
TOTAL investissement - Dépenses	4 232 051,71 €	TOTAL investissement - Recettes	4 232 051,71 €

- M. Didier RYS s'étonne du nombre de vente de terrains aménagés.
- M. le Maire apporte les éléments d'explications.
- LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE, M. DUBUISSON FREDERIC, M. RYS DIDIER, MME CHRETIEN STEPHANIE ET MME CROWYN VERONIQUE VOTANT CONTRE.

10) Autorisations de programme et crédits de paiements : ajustements. RAPPORTEUR : M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

VU l'article L. 2311-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 97-175 du 20 février 1997, modifiant le Code des communes et relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

CONSIDERANT que le vote en autorisations de programme/crédits de paiement est nécessaire à la bonne gestion des projets de la Ville ;

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Travaux de l'Hôtel de Ville » et les répartitions de crédits de paiements :

Montant total de l'AP sur la période 2018-2021 : 2 626 406,35 € € TTC, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2018	11 889,00 €
CP 2019	1 457 488,14 €
CP 2020	306 829,21 €
CP 2021	850 200,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Etat - Soutien à l'investissement public local (SIPL)	178 183,57 €
FCTVA	430 835,70 €
AUTOFINANCEMENT	2 017 387,08 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Réhabilitation de la Collégiale Saint Pierre tranche ferme + tranche optionnelle 1 » et les répartitions de crédits de paiements :

Montant total de l'AP sur la période 2017-2021 : 3 205 297,13 €, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2017	1 344,00 €
CP 2018	142 947,68 €
CP 2019	1 264 305,62 €
CP 2020	878 832,25 €
CP 2021	917 867,58 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Direction Régionale des Affaires Culturelles	1 088 026,00 €

Région Hauts de France	570 391,00 €
Département du Pas-de-Calais	556 142,94 €
FCTVA	525 796,94 €
Autofinancement	464 940,25 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « **Réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Jean-Baptiste**» et les répartitions de crédits de paiements suivants : Montant total de l'AP sur la période 2019-2022 : 7 241 790,19 € selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2019	348 197,15 €
CP 2020	2 873 359,25 €
CP 2021	3 000 000,00 €
CP 2022	1 020 233,79

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Direction Régionale des Affaires Culturelles	1 504 036,22 €
Etat DSIL	465 768,32 €
Département du Pas-de-Calais	1 540 820,00 €
CAPSO	860 160,00 €
CAF	75 000,00 €
FCTVA	1 187 943,26 €
Autofinancement	1 608 062,39 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Travaux de construction d'un nouveau terrain synthétique » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Montant total de l'AP sur la période 2018-2020 : 1 398 886,94 € TTC, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €	
CP 2018	5 174,40 €	
CP 2019	1 343 712,54 €	
CP 2020	50 000,00 €	

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Etat - Dotation d'équipement aux territoires ruraux (DETR)	200 000,00 €
Région Hauts de France	150 000,00 €
Département du Pas-de-Calais	150 000,00 €
Fédération Française de Football	66 000,00 €
FCTVA	229 473,41 €
AUTOFINANCEMENT	603 413,53 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Travaux de construction d'une nouvelle salle de sports » et les répartitions de crédits de paiements :

Montant total de l'AP sur la période 2017-2019 : 2 399 203,34 € selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2017	1 084 563,02 €
CP 2018	1 214 640,32 €
CP 2019	90 395,14 €
CP 2020	9 604,86 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant
Etat - Dotation de soutien à l'investissement public local	200 000,00 €
Centre National pour le Développement du Sport	389 000,00 €
Département du Pas-de-Calais	840 000,00 €
FCTVA	393 565,32 €
Autofinancement	576 638,02 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Réalisation d'un schéma de mobilité urbaine » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Montant total de l'AP sur la période 2015-2023 : 2 463 319,72 €, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2015	21 248,56 €
CP 2016	64 665,07 €
CP 2017	14 482,98 €
CP 2018	479 702,00 €
CP 2019	377 643,12 €
CP 2020	124 078,93 €
CP 2021	100 000,00 €
CP 2022	428 000,00 €
CP 2023	853 499,06 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant	
Région	68 849,00 €	
Département du Pas-de-Calais	40 000,00 €	
FDE	14 278,00 €	

FCTVA	404 082,97 €
Autofinancement	1 936 109,75 €

- AJUSTER l'autorisation de programme pour l'opération « Aménagement de la rue de Merville RD 194» et les répartitions de crédits de paiements suivants

Montant total de l'AP sur la période 2019-2021: 2 482 792,20 €, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2019	885 545,86 €
CP 2020	558 522,98 €
CP 2021	1 038 723,42 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant	
Département du Pas-de-Calais	515 000,00 €	
FCTVA	407 277,23 €	
Autofinancement	1 560 514,97 €	

- CREER l'autorisation de programme pour l'opération « Maison d'Accueil Touristique» et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Montant total de l'AP sur la période 2020-2022 : 798 000,00 €, selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2020	300 000,00 €
CP 2021	300 000,00 €
CP 2022	198 000,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant 130 903,92 €	
FCTVA		
Autofinancement	667 096,08 €	

- CREER l'autorisation de programme pour l'opération « Fonderie » et les répartitions de crédits de paiements suivants :

Montant total de l'AP sur la période 2020-2023 : 2 138 400,00 € selon la répartition suivante :

	Montant des CP (TTC en €)
CP 2020	300 000,00 €
CP 2021	750 000,00 €
CP 2022	750 000,00 €
CP 2023	338 400,00 €

Le montant total des dépenses de l'AP est équilibré selon les recettes prévisionnelles suivantes :

Ressource	Montant 350 783,14 €	
FCTVA		
Autofinancement	1 787 616,86 €	

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

11) Subventions versées aux associations pour l'année 2019.

RAPPORTEUR: M. MICHEL BOULET, ADJOINT AUX FINANCES

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- ACCORDER aux associations les subventions au titre de l'année 2020 pour un montant total de 371 996,99 € comme suit :

			Propositions
n°/ dossier	IMPUTATION - 025 - 6574	2019	2020
	1) <u>Jeunesse - Culture - Tourisme</u>		
1	Amis de Saint Jacques	150,00 €	150,00 €
2	Association "Pyramid'Aire"	160,00 €	160,00€
3	Batterie fanfare val de Lys	100,00 €	100,00€
4	Chorale Air'Joie	1 035,00 €	1 035,00 €
5	Club de Bridge	310,00 €	310,00 €
6	Comité de Sauvegarde de la collégiale Saint Pierre	410,00 €	410,00 €
7	Comité de sauvegarde du Beffroi, de l'hôtel de ville et du bailliage	400,00 €	400,00 €
8	Harmonie Municipale (Amicale de l')	7 750,00 €	7 750,00 €
	Harmonie Municipale Subvention compensatrice	17 350,00 €	17 350,00 €
	Harmonie Municipale Subvention médailles	2 000,00 €	2 000,00 €
	Harmonie Municipale Transfert budget	10 000,00 €	10 000,00 €
9	Les Amis de l'europe	2 000,00 €	1 000,00 €
10	Office Culturel Airois	18 000,00 €	18 000,00 €
	"Musiques en Jardins"	2 000,00 €	2 000,00 €
	Spectacle exceptionnel Art de Rue	5 000,00 €	5 000,00 €
11	Association Animation Patrimoine	2 000,00 €	2 000,00 €
12	Tarot Club Airois	- €	203,00 €
13	Vibrations	Pas de retour de dossier malgré relance	idem
	Voyages de Fin d'Année ou Autres Activités		Effectif à la rentrée Janvier 2020
	Ecole Maternelle Saint Exupéry 114		

	456,00 €
159,00 €	171,00€
106,00€	114,00 €
576,00 €	560,00€
216,00 €	210,00 €
144,00 €	140,00 €
904,00 €	948,00 €
339,00 €	355,50 €
226,00 €	237,00 €
528,00 €	536,00 €
198,00 €	201,00€
132,00 €	134,00 €
416,00 €	424,00 €
156,00 €	159,00 €
104,00 €	106,00€
73 293,00 €	72 619,50 €
	106,00 € 576,00 € 216,00 € 144,00 € 904,00 € 339,00 € 226,00 € 198,00 € 132,00 € 416,00 € 156,00 € 104,00 €

	IMPUTATION - 025 - 6574	2019	2020
	2) <u>Association Patriotiques</u>	·	
1	Amicale des S.O.R (amicale des)	190,00 €	190,00€
2	Association A.C.P.G - C.A.T.M	780,00 €	780,00 €
3	Association des Officiers de Reserve	110,00 €	110,00€
4	Association Le Souvenir Français	260,00 €	260,00 €
5	Union Nationale des personnels et retraites de la Gendarmerie	100,00 €	100,00€
	Sous Total (2)	1 440,00 €	1 440,00 €
	_		
	3) Entr'Aide - Action Sociale		
1	ADATEEP 62	100,00 €	100,00 €
2	A.D.E.P (demandeurs d'emploi)	6 300,00 €	6 300,00 €
3	A.P.A.R.D.E	5 460,00 €	5 460,00 €
4	SPASAD	780,00 €	780,00 €
5	Personnel Communal (Amicale du)	9 480,00 €	9 480,00 €
6	Hôpital Local (amicale du personnel de l')	150,00 €	150,00 €
7	Les Amis de Laurent	100,00 €	100,00€
	Sous Total (3)	22 370,00 €	22 370,00 €
	4) <u>Fêtes - Manifestations et Divers</u>	-	
1	A la rencontre de l' HARDANGER	150,00 €	150,00 €
2	Aire Couture	310,00€	310,00 €
3	Association Canine Airoise	310,00 €	310,00 €
4	Association Foire Commerciale (Ass. de la) + subv. Foire Agri	3 860,00 €	3 860,00 €
5	Association Loisirs et Détente du Widdebroucq	570,00 €	570,00 €
6	Association Rincq Glomenghem	570,00€	570,00 €

7	CALT PACT SOLIHA Saint Omer	4 100,00 €	4 100,00 €
8	Club Détente et Loisirs Rincq/Glomenghem	240,00 €	240,00 €
9	Club Rencontre Airois	240,00 €	240,00 €
10	Comité des Fêtes de la Porte d'Arras	1 000,00 €	1 000,00 €
	Noel	9 000,00 €	9 000,00 €
11	Comité des Fêtes de Saint Quentin	570,00 €	570,00 €
12	Comité des Fêtes d'Houleron	150,00 €	150,00 €
13	Comité des Fêtes du Hameau de Moulin le Comte	820,00 €	820,00 €
14	Comité des Fêtes du Petit Pont	2 350,00 €	2 350,00 €
15	Comité des Fêtes du Quartier de la Gare	3 100,00 €	3 100,00 €
16	Comité des Fêtes du Quartier de Lenglet	2 350,00 €	2 350,00 €
17	Eglise de Glomenghem (chauffage - église)	260,00 €	260,00 €
18	Eglise de Rincq (chauffage - église)	260,00 €	260,00 €
19	Eglise Saint Pierre (Subvention pour chauffage)	3 100,00 €	3 100,00 €
20	Eglise Saint Quentin (chauffage - église)	260,00 €	260,00 €
21	Les Gens d'Aire	100,00 €	100,00 €
22	Les Jardins Ouvriers	500,00 €	500,00 €
23	Majorettes et show Band Airois	1 300,00 €	1 300,00 €
24	Médaillés d'Honneur du Travail	210,00 €	210,00 €
25	Scouts de France	310,00 €	310,00 €
26	UCA - Subvention Ville Ouverte	6 200,00 €	6 200,00 €
	Sous Total (4)	42 190,00 €	42 190,00 €

	IMPUTATION - 025 - 6574	2019	2020
	5) Associations Sportives		
1	Aire Hip Hop (Tribu sans Issue)	200,00€	200,00 €
2	Aire Rando Marche Loisir	260,00€	260,00 €
3	Aire Tennis Club	8 000,00 €	8 000,00 €
4	Aire Vélo Club	1 000,00 €	1 000,00 €
	Aire Vélo Club subvention pour le critérium de la ville	850,00 €	850,00 €
5	Association des Chasseurs et cultivateurs de rincq glomenghem	82,00 €	82,00 €
6	Association Sportive Collège Jean Jaurès (sections foot - bad- ADEJJ)	1 000,00 €	1 000,00 €
7	Association sportive Equestre Airois (ass. Equestre du Fort Gassion)	310,00 €	310,00 €
8	Club Boulistes Airois	1	/
9	Club de Boxe	1 020,00 €	1 020,00 €
	Club de Boxe Gala	1 000,00 €	1 000,00 €
10	Club des Carabiniers Airois	310,00 €	310,00 €
11	Compagnie Archers de Lydéric (les)	470,00 €	470,00 €
12	Course Cycliste de Saint Quentin	1 100,00 €	Pas de course cycliste cette année donc pas de demande pour cette année
13	Danse Moderne Airoise	410,00 €	410,00 €
14	Découverte Pêche et Protection des Milieux	210,00 €	210,00 €

15		320,00€	320,00 €
16	3	210,00 €	210,00
17	Judo Club	900,00€	900,00
18	(**************************************	2 580,00 €	2 580,00
19	La Flèche Airoise	830,00 €	830,00
20	Le Volant Airois	7 250,00 €	7 250,00
	Le Volant Airois Grand Prix de la Ville	520,00 €	520,00
	Le Volant Airois Maintien en nationale 1A (1er semestre)	1 500,00 €	1 500,00 €
	Le Volant Airois maintien en nationale 1A (2ème semestre)	1 500,00 €	1 500,00
	Le Volant Airois Maintien en nationale 1B (1er semestre)	2 500,00 €	2 500,00
24	Le Volant Airois Maintien en nationale 1B (2ème semestre)	2 500,00 €	2 500,00
21		410,00 €	410,00 €
22		310,00 €	310,00 €
23	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	1 000,00 €	1 000,00
24	The state of the s	10 000,00 €	10 000,00 €
	O.S.A Athlétisme (Course pédestre de l'Andouille+ cross jardin public)	1 550,00 €	1 550,00 €
25	OSA Basket Ball	5 000,00 €	15 000,00 €
26	OSA Cyclotourisme	170,00 €	170,00 €
27	OSA Football	31 000,00 €	31 000,00 €
	OSA Football subvention école de football au collège Jean Jaurès	2 520,00 €	2 520,00 €
	OSA Football Subvention maintien en division d'honneur 1er sem	7 500,00 €	7 500,00 €
	OSA Football Subvention maintien en division d'honneur 2ème sem	7 500,00 €	7 500,00 €
28	OSA Natation	Ne demande pas cette année	2 000,00 €
29	Président du Grand Prix d'Isbergues (Comité organisateur du)	160,00€	160,00 €
30	R Sport Auto Ne demande cette année		Ne désire plus de subvention il a des sponsors
31	Rand Auto Sport	90,00 €	90,00 €
32	Société de chasse du wattelot	82,00 €	82,00 €
33	Société de Chasse du widdebrouck	82,00 €	82,00 €
34	Société de Chasse les bons amis café baudequin (saint quentin)	82,00 €	82,00 €
35	US Saint Quentin	5 180,00 €	5 180,00 €
36	USEP (circonscription d'Aire/la Lys)	160,00 €	160,00 €
37	Volley Ball Airois	2 580,00 €	2 580,00 €
	Sous Total (5)	124 708,00 €	123 108,00 €

	IMPUTATION - 025 - 6574	2019	2020
	6) <u>Interventions Sociales</u>		
1	Confédération syndicale des familles	1	1

5	Equipe de Saint Vincent de Paul Les restos du cœur	735,00 €	735,00 €
7	Les restos du cœur Secours Catholique	500,00 € 1 035,00 €	500,00 € 1 035,00 €
8	Secours Populaire Airois	1 035,00 €	1 035,00 €
	Sous Total (6)	4 645,00 €	4 645,00 €

	2019	2020
7) Subventions autres organismes	_	
Remembrement (association foncière de secteur Est)	2 000,00 €	2 000,00 €
Remembrement (association foncière de secteur Ouest)	637,00 €	637,00 €
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	81 134,13 €	71 805,41 €
CCAS Foyer Logement	1	31 182,08 €
Total autres organismes(7)	83 771,13 €	105 624,49 €
TOTAL GENERAL	352 417,13 €	371 996,99 €

- M. Frédéric DUBUISSON s'interroge sur la subvention du CCAS.
- M. le Maire explique que cette subvention permet d'équilibrer le budget du CCAS et fera l'objet d'une délibération à part entière.
- M. Frédéric DUBUISSON demande pourquoi la subvention accordée à l'association Les Amis de l'Europe a augmenté de 1 000 € à 2 000 € puis est redescendue de 2 000 € à 1 000 €.
- M. le Maire explique que le projet ambitieux porté par cette association n'a pas pu être réalisé et que les crédits ont été ajustés en conséquence.
- M. Frédéric DUBUISSON demande si les associations sont à jour de leurs assemblées générales.
- M. le Maire répond qu'il s'agit d'un budget prévisionnel et que le contexte particulier lié à la crise du Covid-19 peut expliquer un retard.

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

PERSONNEL

12) Tableau des effectifs au 01/01/2020

RAPPORTEUR: M. JEAN-CLAUDE DISSAUX, MAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi n $^\circ$ 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU les décrets de mai 2016 relatifs à la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunération (PPCR) et à l'avenir de la fonction publique,

VU le dernier tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal dans sa séance du 03 décembre 2019,

CONSIDERANT que l'évolution des missions des services et des carrières des agents nécessite l'adaptation et la création de certains postes,

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de :

- DECIDER des modifications proposées dans le projet de délibération soumis soit :
- 1/ La transformation de 1 poste d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe en 1 poste d'agent de Maitrise
- 2/ La transformation de 1 poste de technicien territorial en 1 poste de technicien principal de 2ème classe,
- 3/ La transformation de 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe en 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe,
- 4/ La transformation de 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe TNC (50%) en 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe TNC (50%);
- VALIDER le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2020 comme suit :

	POSTES BUDGETES	POSTES POURVUS
EMPLOI FONCTIONNEL	1	1
Directeur général des services de communes de 10000 à 20000 habitants	1	1
FILIERE ADMINISTRATIVE	33	24
Attaché principal	1	0
Attaché	2	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	3	3
Rédacteur Principal de 2ème classe	2	1
Rédacteur	2	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	8	7
Adjoint administratif principal de 1ère cl à temps non complet (32/35ème)	1	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe TNC 50%	1	1
Adjoint administratif principal de 2ème classe	8	8
Adjoint administratif principal de 2ème classe TNC 50%	1	1
Adjoint administratif territorial	3	0
Adjoint administratif territorial TNC (50%)	1	0
FILIERE TECHNIQUE	70	58
Ingénieur	1	0
Technicien principal de 1ère classe	2	1
Technicien Principal de 2ème classe	2	2
Technicien Territorial	1	1
Agent de maîtrise principal	3	1
Agent de maîtrise	4	4

Adjoint technique principal de 1ère classe	8	7
Adjoint technique principal de 2ème classe	20	18
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC (90%)	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC (28/35ème)	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe TNC (19/35ème)	1	1
Adjoint technique territorial	22	17
Adjoint technique territorial TNC (28/35ème)	1 / 4	1
Adjoint technique territorial TNC (25/35ème)	2	2
Adjoint technique territorial TNC (50%)	1	1
FILIERE ANIMATION	8	6
Animateur principal de 1ère classe	1	1
Animateur principal de 1ère classe TNC (28/35ème)	1	1
Adjoint territorial d'animation principal de 1ère classe	1	1
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	0
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe TNC (32/35ème)	1	1
Adjoint territorial d'animation	1	0
Adjoint territorial d'animation TNC (30/35ème)	1	1
Adjoint territorial d'animation TNC (50%)	1	1
FILIERE SPORTIVE	2	1
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	1	1
Educateur territorial des APS	1	0
FILIERE CULTURELLE	2	1
Bibliothécaire	0	0
Assistant de Conservation	1	0
Adjoint du patrimoine territorial principal 2ème classe	1	1
FILIERE POLICE MUNICIPALE	6	4
Chef de service de police municipale principal de 1ère classe	1	1
Chef de service de police municipale principal de 2ème classe	1	1
Brigadier-Chef Principal	2	1
Brigadier de Police	1	1
Gardien de Police municipale	1	0
TOTAL GENERAL	122	95

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h45.

Fait et délibéré en séance à Aire-sur-la-Lys le 10/07/2020. Ont signé les membres présents.

Pour extrait donforme,

LE MAIRE,

Jean-Claude DISSAUX

Page 22 sur 22

ae Of Elsn. Is



VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE 2020

Le budget primitif de la Ville 2020 s'inscrit conformément aux orientations budgétaires débattues lors de notre première réunion de ce jour.

Il repose sur 3 axes essentiels:

Axe n°1 : La non-augmentation du taux de fiscalité.

Nous nous étions engagés à ne pas augmenter, pendant toute la durée du précédent mandat, les taux des différentes taxes communales, que ce soit la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Promesse tenue, y compris pour ce nouveau mandat, malgré un niveau d'investissement toujours exceptionnel, estimé, dans le Budget primitif 2020 à 14 210 939,88 € (15 017 147,18 € y compris restes à réaliser).

Axe n° 2 : Le maintien d'un très haut niveau d'investissement.

Le projet de budget 2020 prévoit le début de la réalisation de nombreux projets ambitieux nécessaires et indispensables à l'attractivité de notre territoire ; nous y reviendrons par la suite de manière détaillée. Toutefois, le budget 2020 tiendra compte du contexte particulier de la crise sanitaire liée au COVID 19.

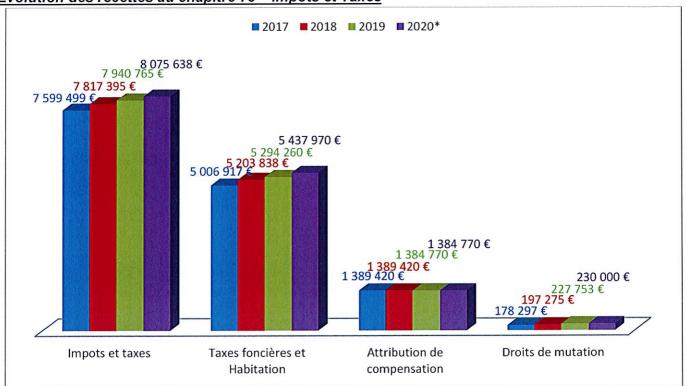
Axe n° 3 : Un endettement « maîtrisé ».

Ces bons résultats proviennent d'une gestion rigoureuse à tous les niveaux ; nous aurons également l'occasion de le détailler plus loin dans la note.

Le dynamisme de la fiscalité et la baisse relative des dotations

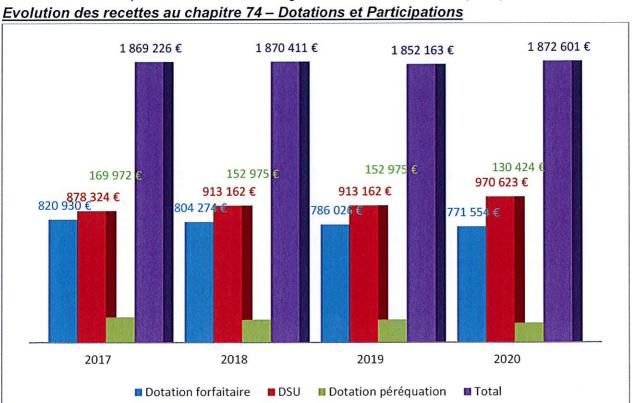
Malgré le maintien des taux de fiscalité, engagement tenu et défendu pour la durée du mandat, les recettes fiscales restent dynamiques et la dotation forfaitaire de l'Etat quant à elle est en nette diminution depuis les dernières années.

Evolution des recettes au chapitre 73 – Impôts et Taxes



*prévisionnel

Les différentes composantes de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) sont les suivantes :



*prévisionnel

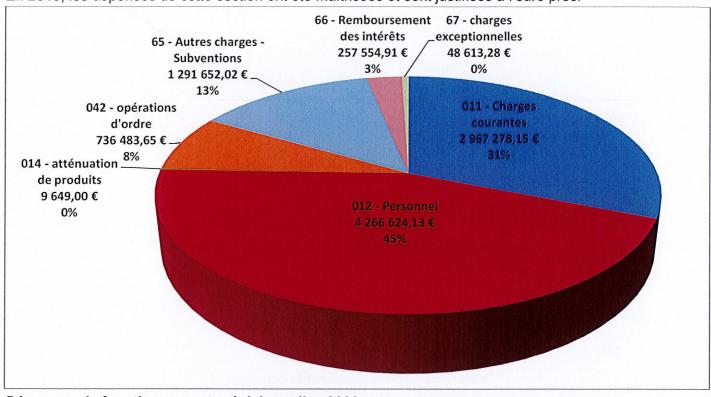
Pour mémoire, la part CPS (compensation part salaire) de la DGF a été transférée à la CAPSO au 1er janvier 2017, en lieu et place de la Commune, à hauteur de 784 754 € ; la CAPSO reverse cette part à la Commune via l'Attribution de compensation.

L'évolution de la section de fonctionnement

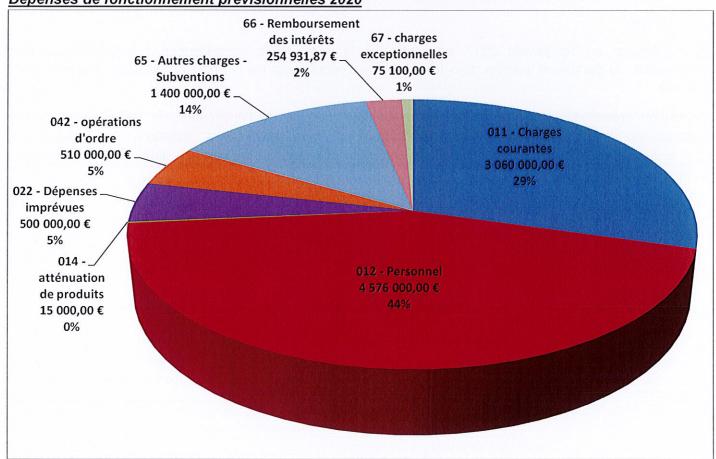
La Ville continue à contenir ses dépenses de fonctionnement.

Dépenses de fonctionnement 2019

En 2019, les dépenses de cette section ont été maîtrisées et sont justifiées à l'euro près.

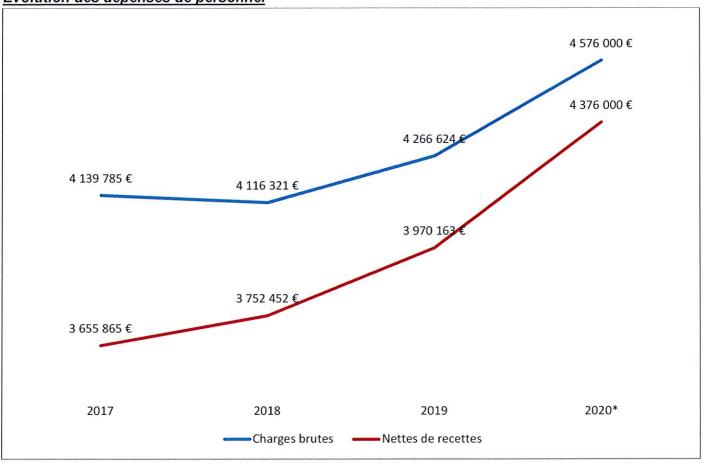


Dépenses de fonctionnement prévisionnelles 2020



Les prévisions budgétaires 2020 s'inscrivent dans les mêmes proportions que les réalisations de l'exercice précédent. Néanmoins, nous ne connaissons pas encore totalement l'impact des mesures liées au contexte sanitaire de lutte contre le COVID 19.

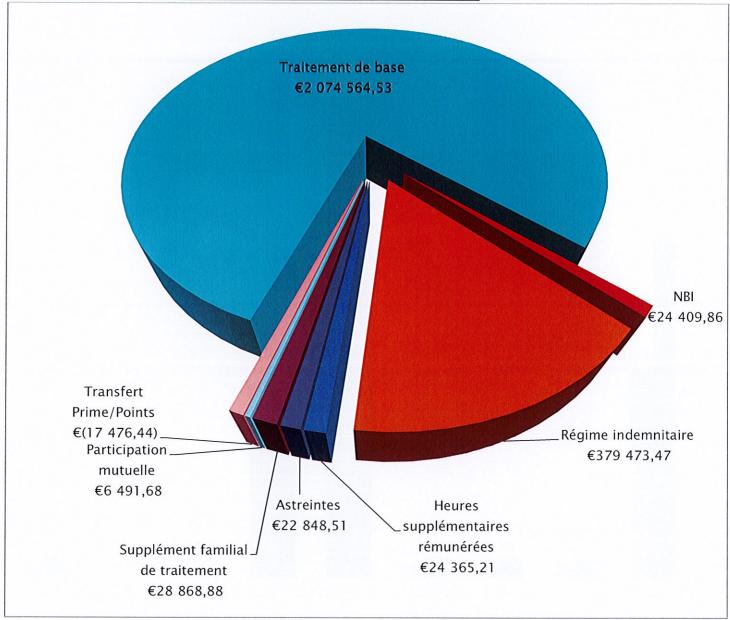
Evolution des dépenses de personnel



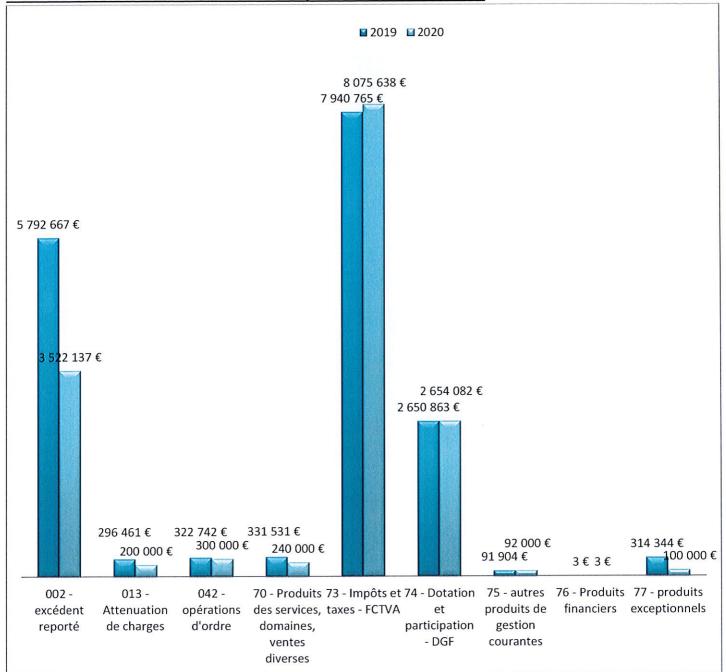
*prévisionnel

Pour mémoire, au 1er janvier 2017, s'est effectué le transfert de compétences à la CAPSO et, par conséquent, du personnel associé. Ces transferts sont régularisés via l'Attribution de compensation de la CAPSO.

L'évolution prévisionnelle du personnel ci-dessus tient compte de l'application de l'effet « glissementvieillesse-technicité », des revalorisations apportées dans les divers échelons ou cotisations, des avancements de grade et promotions internes des agents concernés, ainsi que des départs au titre de l'année 2020. Prévisionnel de la répartition des dépenses de personnel pour 2020







Les recettes de fonctionnement sont sensiblement les mêmes que l'année précédente.

Nous poursuivons activement notre politique d'investissement, levier d'attractivité de notre territoire.

Pour mémoire, les opérations menées en 2019 ont été concentrées sur :

- Poursuite des travaux à La Collégiale ;
- L'accessibilité et la réhabilitation des 1er et 2ème étages de l'Hôtel de Ville, ainsi que l'accès aux combles, nous permettant de récupérer un espace important pour nos archives et d'autres usages;
- La mobilité urbaine, avec l'aménageant la rue Henri Velay, pour sécuriser piétons, cyclistes et riverains, en lien avec l'accès au Collège. Ce projet s'inscrit dans le programme « Aire Ville Cyclable »;
- L'aménagement des trottoirs, le long de la RD 194, Route de Merville ;
- Le nouveau terrain synthétique de football, qui répondra aux besoins de nos clubs et nos scolaires qui ne disposent pas des équipements nécessaires en rapport avec leurs effectifs ;
- Dans le domaine de l'accueil touristique, nous avons rénover complètement notre terrain de camping et réaliser une aire de camping-cars pour accueillir dans de bonnes conditions les touristes ; sa proximité avec le port fluvial est un atout indéniable
- L'ouverture de 3 classes dans le cadre du dédoublement des CE1 (1 à l'école du Centre et 2 à l'école Ferry), investissement qui sera en partie pris en charge par la DETR 2019.

Le projet de budget 2020 prévoit toujours un fort investissement, qui se traduira par des projets importants : Les travaux sur *nos bâtiments municipaux, en particulier nos Monuments historiques* :

✓ La Collégiale, continuité de la rénovation ;

✓ La réhabilitation de l'hôpital Saint Jean Baptiste en Médiathèque et en maison France Service, avec notamment un espace numérique, informatique et digital de très haut niveau, associé à un « Fablab » et un « coworking »;

Dans le domaine du sport :

Nous allons doubler la surface couverte du Boulodrome, donnant de nouveaux terrains de jeux pour ce club comportant de nombreux adhérents et manquant d'espace, et leur permettant ainsi de profiter de l'occasion pour rénover les sanitaires et l'accès aux personnes à mobilité réduite.

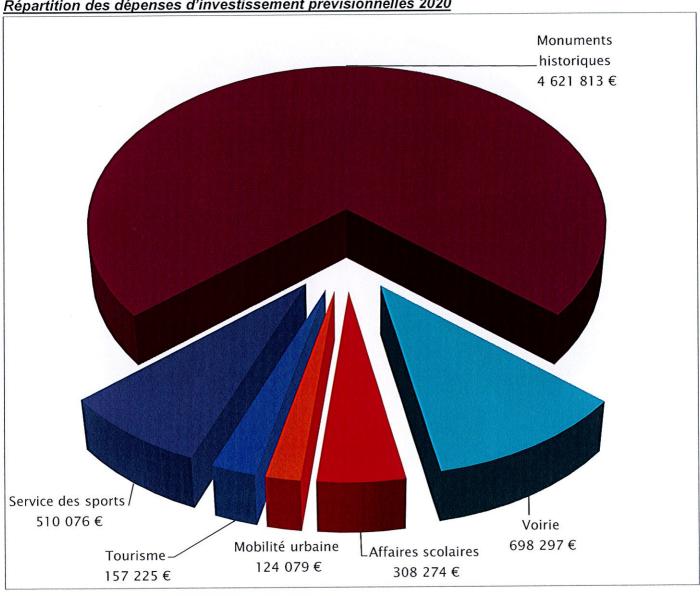
Nous continuerons à poursuivre nos travaux d'entretien des bâtiments et de voirie comme chaque année. Ainsi que les travaux de défense incendie, mais également des acquisitions de matériel pour le bon fonctionnement de nos services techniques et administratifs.

Nous lancerons l'étude architecturale de la Maison Thellier, rue de Saint Omer, en Maison du Développement Touristique, mais aussi le projet architectural de l'ancienne fonderie pour les associations caritatives. Nous lancerons l'étude de la réhabilitation de la grand'place, ainsi que des trottoirs du centre-ville.

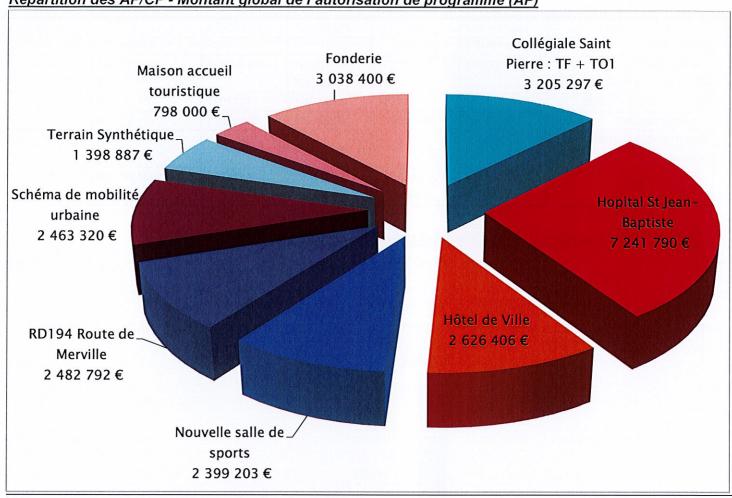
Ces investissements auront des retours significatifs sur l'attractivité notre Commune et sur l'aménagement de notre territoire.

L'augmentation importante des droits de mutation, que nous avons vu dans la partie « fiscalité », en est un indicateur important.

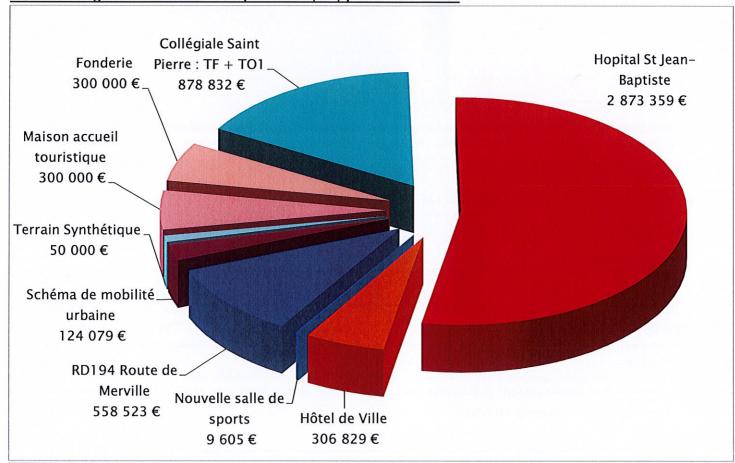
Répartition des dépenses d'investissement prévisionnelles 2020





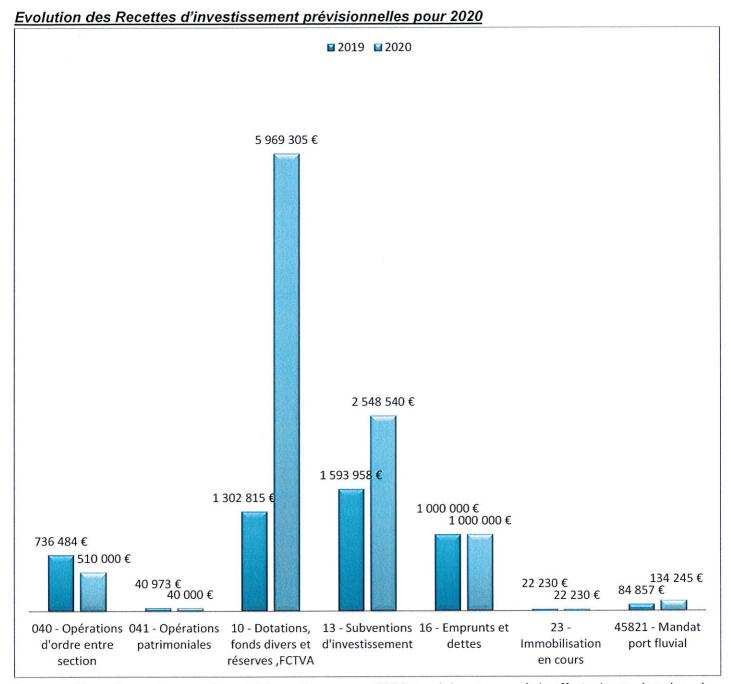


Le montant global des crédits de paiement (CP) pour 2020 sont :



Financement global des AP/CP:

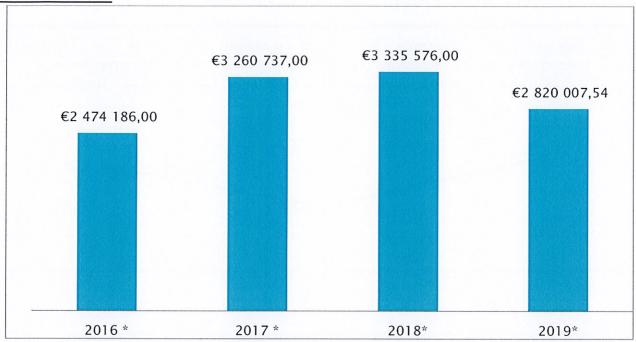
	Etat	Région	Département	Autres financeurs	FCTVA	Autofinancement / emprunt
Collégiale Saint Pierre : TF + TO1	1 088 026,00 €	570 391,00€	635 507,00 €		525 796,94 €	385 576,19€
Hopital St Jean-Baptiste	1 969 804,54 €		1 540 820,00 €	935 160,00 €	1 187 943,26 €	1 608 062,39€
Hôtel de Ville	178 184,00€				430 835,70 €	2 017 386,65€
Nouvelle salle de sports	200 000,00€	21 783,00 €	840 000,00 €	389 000,00 €	393 565,26 €	554 854,74€
RD194 Route de Merville			515 000,00 €		407 277,24 €	1 560 515,02€
Schéma de mobilité urbaine		68 849,00 €	30 000,00€	14 278,00 €	404 083,03 €	1 946 110,08€
Terrain Synthétique	200 000,00 €	150 000,00€	150 000,00 €	66 000,00 €	229 473,41 €	603 413,53€
Maison accueil touristique					130 903,92 €	667 096,08€
Fonderie			480 000,00 €		498 419,14 €	2 059 980,86€
TOTAL	3 636 014,54 €	811 023,00 €	4 191 327,00 €	1 404 438,00 €	4 208 297,90€	11 402 995,54 €
TOTAL	14,17%	3,16%	16,34%	5,47%	16,40%	44,45%



Les recettes d'investissement prévisionnelles pour 2020 traduisent un réel effort de recherche de financements pour les projets en cours.

Nos efforts permettent d'obtenir une capacité d'autofinancement (CAF) très satisfaisante.

Evolution de la CAF



* chiffres trésorerie Aire-sur-la-Lys

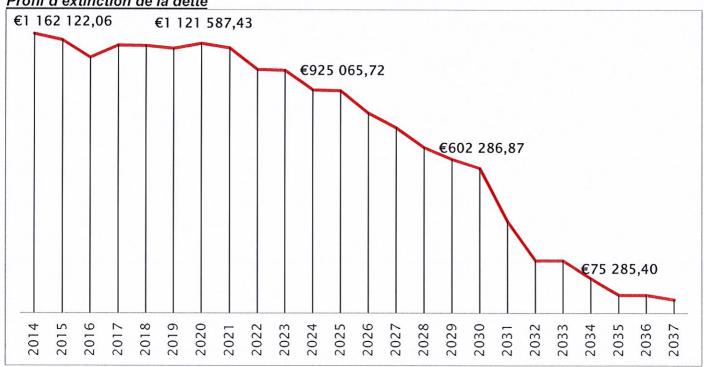
La CAF correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion dont on pourrait disposer pour couvrir nos besoins financiers. En résumé, la CAF mesure la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de dettes.

La gestion maîtrisée de la dette

La gestion de la dette est également très satisfaisante.

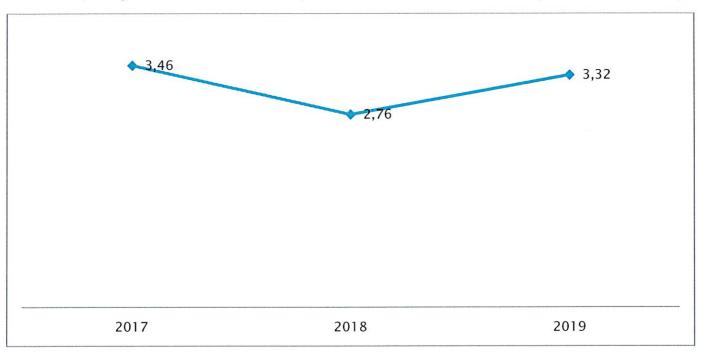
A noter que depuis 2014, l'encours de la dette (remboursement des échéances des emprunts en capital et intérêts) a diminué. En 2014, il représentait 1.162.122,06 €. En 2020, il sera de 1.121.587,43 €, hors nouvel emprunt.

Profil d'extinction de la dette



La Municipalité veille à maîtriser l'encours de la dette, tout en maintenant un haut niveau d'investissement, sans augmenter les taux de fiscalité locale.

Le ratio endettement/CAF présente le nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette. Celui-ci traduit la bonne gestion du fonctionnement, ainsi que le développement de la CAF. En l'état actuel, il s'agit d'un excellent indicateur (Source : « Trésorerie d'Aire-sur-la-Lys – Résultats 2019 »).



Ratio 1 : Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) diminuées des travaux en régie / population

8 535 261 / 10122 = **843,24** euros par habitant

Plus ce ratio est bas, plus la collectivité maitrise ses dépenses de fonctionnement

DRF = 8 535 261 €

Ratio 2 : Produit des impositions directes (hors fiscalité reversée) / population

5 294 260 / 10 122 = **523,04 euros par habitant**

Ratio 2 bis: Produit net des impositions directes / population

7 940 765 / 10 122 = **784,51** euros par habitant

Ratio 3 : Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population

11 353 269 / 10 122 = 1 121,64 euros par habitant

Ce ratio correspond aux ressources dont dispose la collectivité.

RRF = 11 353 269 €

Ratio 4 : Dépenses d'équipement « brutes »/population

8 405 587 / 10 122 = 830,42 euros par habitant

Plus ce ratio est élevé plus la commune investit.

Ratio 5: Dette/population

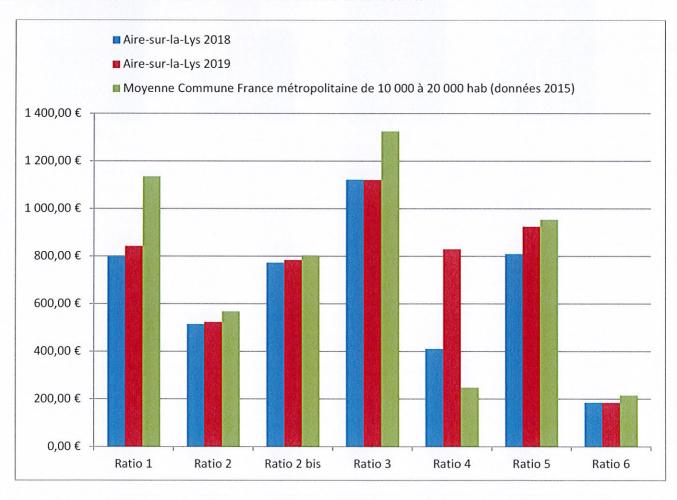
9 370 069 / 10 122 = 925,71 euros par habitant

Ce ratio correspond à l'endettement de la collectivité.

Ratio 6: Dotation globale de fonctionnement (DGF)/population

1 872 601 / 10 122 = **185,00** euros par habitant

Part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la collectivité.



Ratio 7 : Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (DRF)

4 266 624 / 8 535 261 = **49,99** %

Mesure la charge de personnel de la collectivité.

Ratio 9: Marge d'autofinancement courant : (DRF + remboursement de dette) / RRF

(8 535 261 +822 583)/ 11 353 269 = **82,42** %

Plus ce ratio est faible, plus la capacité à autofinancer l'investissement est élevée (un ratio supérieur à 100% indique un recours nécessaire aux recettes d'investissement ou à l'emprunt pour financer l'investissement).

Ratio 10 : Taux d'équipement : dépenses d'équipement « brutes » / RRF

8 405 587 / 11 353 269 = **74,04** %

Effort d'équipement de la collectivité au regard de ses ressources.

Ratio 11: Taux d'endettement : dette / RRF

9 370 069 / 11 353 269 = 82,53 %

Ce ratio permet de mesurer le poids de la dette d'une collectivité relativement à ses ressources.

